

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÈTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER.

L'escalier à vis avec galerie du XVI<sup>e</sup> siècle et le vestibule vouté de l'immeuble sis rue Triperie Vieille à PEZENAS (Hérault)

appartenant à Mlle M. COSTE domiciliée à Pézenas,  
domaine de Fontdouce

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

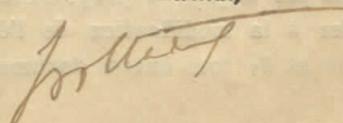
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de PEZENAS et à la propriétaire./.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 9 SEP 1933.

Par délégation spéciale :

Le Directeur général des Beaux-Arts,  
Membre de l'Institut,



T. S. V. P.

Département :  
**HERAULT**

Commune :  
**PEZENAS**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
**CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS**  
11 Av PIERRE VERDIER B P 751 34522  
34522 BEZIERS CEDEX  
tél. 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00  
cdif\_beziers@dgifp.finances.gouv.fr

Section : BK  
Feuille : 000 BK 01  
  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500  
  
Date d'édition : 23/06/2014  
(fuseau horaire de Paris)  
  
Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

